

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLIERS-LE-BEL
(Val d'Oise)

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Recueil spécial
du 9 juillet 2020
N° 23/2020**

**Commune de Villiers-le-Bel
Recueil des actes administratifs
N°22/2020 du 8 juillet 2020**

SOMMAIRE

- **Arrêtés du Maire**

Pour toute correspondance, s'adresser à :
Mairie de Villiers-le-Bel
Secrétariat Général
32 rue de la République
95400 Villiers-le-Bel

Directeur de la publication :
M. le Maire : Jean-Louis MARSAC

Commune de Villiers-le-Bel
Recueil des actes administratifs
N°23/2020

ARRETES DU MAIRE

Commune de Villiers-le-Bel
Recueil des actes administratifs
N°23/2020 du 9 juillet 2020

SOMMAIRE DES ARRETES DU MAIRE

NUMERO D'ORDRE	DATE	INTITULE
277/2020	06/07/2020	Arrêté habilitant Mme ROUILLON-GESTIN Lucie – Responsable du service Secrétariat Général à télétransmettre les actes soumis au contrôle de légalité

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE n° 277 /2020

Arrêté habilitant Mme ROUILLON-GESTIN Lucie – Responsable du service Secrétariat Général à télétransmettre les actes soumis au contrôle de légalité

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2018 relative à la télétransmission des actes au contrôle de légalité - principe et convention avec la préfecture,

VU la convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Villiers-le-Bel pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat, signée le 10 décembre 2018,

CONSIDERANT que pour permettre un bon fonctionnement de la transmission dématérialisée des actes de la collectivité au contrôle de légalité, il convient de désigner des fonctionnaires territoriaux habilités à télétransmettre via l'application A.C.T.E.S.

ARRETE

Article 1 - Mme ROUILLON-GESTIN Lucie – Responsable du Service Secrétariat Général, est habilitée à transmettre par voie électronique, via l'application ACTES, les actes soumis au contrôle de légalité.

Article 2 – La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 6 juillet 2020

Lucie ROUILLON-GESTIN
Notifié le 08/07/2020

Row

Le Maire
Jean-Louis MARSAC

